



VILLE DE PARIS
19^{ème} arrondissement

4bis rue de Thionville

SURFACES HABITABLES ET ANNEXES

3 ^e étage Appartement n°1302 - Type T1				
Désignation	Surface habitable m²		Surface annexe m²	
Séjour / Cuisine	17,00			
Salle d'eau / W.C.	4,70			
TOTAL	A=	21,70	B=	0,00
TOTAL Surface utile (A+50% de B)	21,70			

Mesurages effectués en avril et juin 2025.

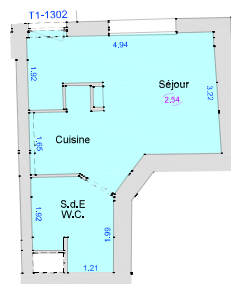
Superficie Habitable selon l'article R156-1 du code de la Construction et de l'Habitation :

la surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cage d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres.
Il n'est pas tenu compte des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

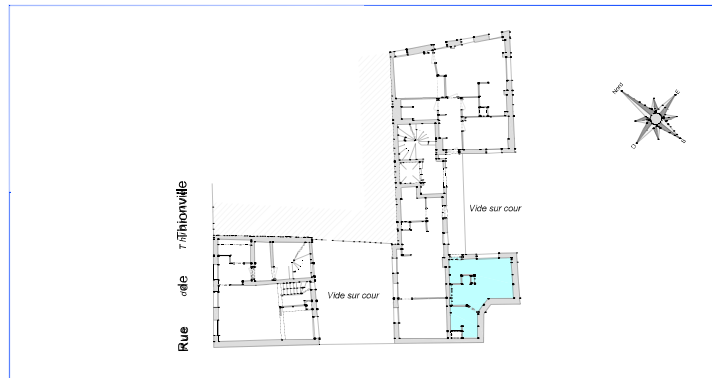
Superficie Utile selon les articles D331-10 et D353-16 du code de la Construction et de l'Habitation, ainsi que l'arrêté du 9 mai 1995 :
(modifié par l'arrêté 1997-07-24 art.1 JORF 1er août 1997)

la superficie utile est égale à la surface habitable du logement augmentée de la moitié de la surface des annexes (les caves, les sous-sols, les remises, les ateliers, les séchoirs et celliers extérieurs au logement, les resserres, les combles et greniers aménageables, les balcons, les loggias, les vérandas et dans la limite de 9 m², les parties de terrasses accessibles en étage ou aménagées sur ouvrage enterré ou à moitié enterré).

3^E ÉTAGE
Appartement n°1302



PLAN DE SITUATION



NOTA :

- Fond de plan issu des plans des intérieurs, établis par nos soins, suivant mesurages sur site en juin et avril 2025.
- Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été réalisé. Tout autre utilisation ne pourrait engager la responsabilité du cabinet RHP.